

AIDES ACCORDEES PAR LE C.C.A.S

AIDE AU CHAUFFAGE

Consiste en une livraison par an de 150 € de fuel, gaz ou bois de chauffage aux familles dont les ressources sont inférieures à :

- pour une personne seule 1 000 €
- pour un couple sans enfant à charge 1 400 €
- pour une personne seule avec enfant(s) à charge 1 000 € + 150 €/enfant
- pour un couple avec enfant(s) à charge 1 400 € + 150 €/enfant

AIDE AUX FAMILLES

Pour le règlement des frais de cantine

Quotient familial	Participation C.C.A.S pour un repas	Participation famille Pour un repas
< 336	1.35 €	2.43 €
336 – 502	0.95 €	2.83 €
503 – 663	0.55 €	3.23 €
> 663	0 €	3.78 €

Pour le règlement des frais de centre de loisirs (tarifs dans la rubrique « centre de loisirs »)

Quotient familial	Aide CCAS pour un enfant par jour	Aide CCAS à partir du 2 ^{ème} enfant par jour
0 - 355	11	9
356 – 500	9	7
501 – 600	6	4
601 - 700	4	2

Si vous souhaitez bénéficier d'une de ces aides, merci de vous présenter en Mairie auprès de Madame PONCIN, secrétaire générale, munis des pièces justificatives suivantes :

- Dernier avis d'imposition
- Trois derniers bulletins de paye
- Trois derniers relevés de versement des prestations familiales
- Justificatifs des autres ressources (pensions, indemnités ASSEDIC..)
- Livret de famille

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.